

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 78 (2006)

Heft: 1: Coopératives et PPE

Artikel: Fonds de solidarité de l'ASH

Autor: Steullet, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ASH

Michel Steullet, membre du conseil de fondation

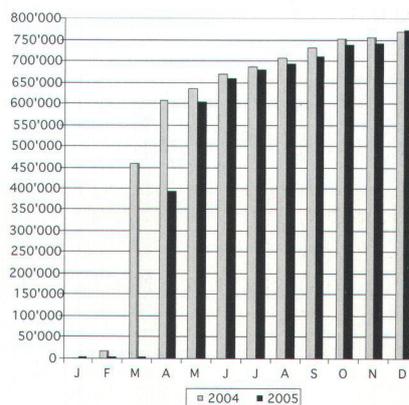
2005 fut une bonne année pour le fonds de solidarité. Les versements effectués par les membres ont légèrement dépassé le montant record 2004 pour atteindre la somme de 771'826 fr.

En analysant d'un peu plus près les statistiques, on constate que 57,4 % des membres contribuent volontairement au fonds de solidarité. Pour la section romande les coopératives ont participé à raison de 83'671.- fr. contre Fr. 76'198.- fr. en 2004. Si le montant en francs a augmenté, le nombre des contributions provenant des membres romands a passé de 68 à 64 entre 2004 et 2005. La section romande qui représente 17% des membres de l'ASH Suisse et 13,8 % de l'ensemble des appartements des membres de l'ASH, contribue à raison de 8,2 % seulement. 9 % des prêts a été attribué aux membres de la section romande. Mais c'est la section romande qui connaît le montant moyen des prêts le plus élevé.

En 2005, le fonds de solidarité a accordé 10 prêts pour un montant total de 5'231'000.- fr. dont 691'000.- fr. pour deux prêts en Suisse romande.

Le rapport annuel 2005 qui sera adressé aux membres de l'ASH apportera plus de détails concernant la participation de chacune des sections.

Évolution des versements sur toute l'année



Il faut rappeler que le fonds de solidarité est à disposition des coopératives qui ont des problèmes de financement pour de nouvelles constructions, pour la rénovation de leurs immeubles. Les prêts sont consentis pour une période de 15 à 20 ans à un taux de 2 %. Mais pour que ce fonds puisse répondre aux sollicitations des membres de l'ASH, il doit pouvoir compter sur la générosité et la solidarité des coopératives 10.- fr. par appartement et par année ne met certainement pas en péril les finances d'une coopérative, mais permet par contre de donner au fonds de solidarité les moyens de sa politique. Un grand merci à tous les membres qui ont versé leur contribution.